

BULLETIN MENSUEL DE STATISTIQUES DES FINANCES LOCALES

AVRIL 2022

PRINCIPALES TENDANCES

A fin avril 2022 et en comparaison avec la même période de l'année 2021, l'exécution des budgets des collectivités territoriales, sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, laisse apparaître les principales tendances ci-après :

Au niveau des recettes

Une hausse des recettes ordinaires de 17,3% provenant de :

- La diminution de 1,1% des impôts directs suite à la baisse de la taxe de services communaux (-16,1%), de la taxe professionnelle (-10,4%), de la taxe sur les terrains urbains non bâtis (-1%) et de la taxe d'habitation (-10,2%), conjuguée à la hausse de la part des régions dans le produit de l'impôt sur les sociétés (IS) et de l'impôt sur le revenu (IR) (+15,5%);
- La hausse de 30% des impôts indirects qui s'explique principalement par l'augmentation de la part des collectivités territoriales dans le produit de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) (+33%);
- L'augmentation de 12,7% des recettes non fiscales (+268 MDH), provenant notamment de la hausse des fonds de concours (+291 MDH), des recettes domaniales (+67 MDH) et de la redevance d'occupation temporaire du domaine public communal (+61 MDH), conjuguée à la baisse des subventions (-114 MDH).

Les recettes fiscales transférées par l'Etat (part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA et part des régions dans le produit de l'IS, de l'IR et de la taxe sur les contrats d'assurance) représentent 58,9% des recettes globales des collectivités territoriales.

Au niveau des dépenses

- des dépenses ordinaires en augmentation de 11,5% en raison de la hausse de 2,9% des dépenses de personnel et de 32,7% des dépenses des autres biens et services, conjuguée à la baisse de 2,6% des charges en intérêts de la dette;
- des dépenses d'investissement passant de 1.628 MDH à fin avril 2021 à 1.510 MDH à fin avril 2022, soit une baisse de 7,2%.

Soldes d'exécution budgétaire

Conformément aux dispositions des lois organiques relatives aux régions, aux préfectures et provinces et aux communes, le budget d'une collectivité territoriale ne peut être qu'équilibré ou excédentaire.

A fin avril 2022, l'exécution des budgets des collectivités territoriales fait ressortir :

- un solde ordinaire positif de 5,5 MMDH contre un solde ordinaire positif de 4,4 MMDH un an auparavant;
- un excédent global de 4,4 MMDH, compte tenu d'un solde positif de 369 MDH dégagé par les comptes spéciaux et les budgets annexes, contre un excédent global de 3,2 MMDH enregistré un an auparavant, compte tenu d'un solde positif de 378 MDH dégagé par les comptes spéciaux et les budgets annexes.

Cet excédent de 4,4 MMDH est destiné à couvrir les dépenses engagées et devant être payées au cours des mois restants de l'année 2022.

Excédents globaux

A fin avril 2022, les excédents globaux dégagés par les budgets des collectivités territoriales au titre de l'année 2022 (4,4 MDH) et des années antérieures ont été de 48,3 MMDH. Ces excédents sont destinés à couvrir les engagements visés au titre des dépenses de fonctionnement et d'équipement.

SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En millions de dirhams

	Avril 2021	Prévisions 2022	Avril 2022	Taux de réalisation	Variation en %
1- RECETTES	10 572	47 295	12 406	26%	17,3%
1.1- Recettes fiscales :	8 455	39 087	10 021	26%	18,5%
<i>Impôts directs</i>	3 125	22 070	3 092	14%	-1,1%
<i>Impôts indirects</i>	5 330	17 017	6 929	41%	30,0%
1.2- Recettes non fiscales :	2 117	8 208	2 385	29%	12,7%
<i>Domaine (recettes domaniales)</i>	225	789	292	37%	29,8%
<i>Redevance OTDP¹ communal</i>	256	1 505	317	21%	23,8%
<i>Fonds de concours et subventions</i>	1 162	3 201	1 339	42%	15,2%
<i>Autres recettes</i>	474	2 713	437	16%	-7,8%
2- DEPENSES ORDINAIRES	6 169	30 594	6 881	22%	11,5%
2.1- Biens et services :	5 590	29 588	6 317	21%	13,0%
<i>Personnel</i>	3 699	13 276	3 807	29%	2,9%
<i>Autres biens et services</i>	1 891	16 312	2 510	15%	32,7%
2.2- Intérêts de la dette	579	1 006	564	56%	-2,6%
3- SOLDE ORDINAIRE	4 403	16 701	5 525		
4- INVESTISSEMENT²	1 628	33 073	1 510	5%	-7,2%
5- SOLDE DES BUDGETS ANNEXES	0	-9	4		
6- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX	378	-3 738	365		
7- EXCEDENT³	3 153	-20 119	4 384		
8- FINANCEMENT² :	-3 153	20 119	-4 384		
<i>Recettes d'emprunt</i>	620	132	658		
<i>Remboursement du principal de la dette</i>	-803	-2 175	-1 014		
<i>Variation de l'excédent</i>	-2 970	22 162	-4 028		

¹ Occupation temporaire du domaine public.

² Les prévisions d'investissement et de financement sont basées sur l'hypothèse d'émission de la totalité des crédits d'investissement.

³ Le budget d'une collectivité territoriale ne peut être qu'équilibré ou excédentaire, conformément aux dispositions des articles :

- 167, 216 et 217 de la loi organique n° 111-14 relatives aux régions ;
- 146, 194 et 195 de la loi organique n° 112-14 relatives aux préfectures et provinces ;
- 154, 203 et 204 de la loi organique n° 113-14 relatives aux communes.

RESSOURCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En millions de dirhams

	Avril 2021	Prévisions 2022	Avril 2022	Taux de réalisation	Variation en %
RECETTES FISCALES	8 455	39 087	10 021	26%	18,5%
IMPÔTS DIRECTS	3 125	22 070	3 092	14%	-1,1%
<i>Taxe de services communaux⁴</i>	801	8 398	672	8%	-16,1%
<i>Taxe professionnelle⁴</i>	335	7 275	300	4%	-10,4%
<i>Taxe d'habitation⁴</i>	88	872	79	9%	-10,2%
<i>Taxe sur les terrains urbains non bâtis</i>	940	2 197	931	42%	-1,0%
<i>Part des régions dans l'IS</i>	544	1 679	591	35%	8,6%
<i>Part des régions dans l'IR</i>	417	1 649	519	31%	24,5%
IMPÔTS INDIRECTS	5 330	17 017	6 929	41%	30,0%
<i>Part des CT dans le produit de la TVA</i>	4 658	13 310	6 197	47%	33,0%
<i>Part des CT dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurances</i>	0	456	0	0%	
<i>Taxe sur les opérations de construction</i>	224	952	214	22%	-4,5%
<i>Taxe sur les opérations de lotissement</i>	55	257	60	23%	9,1%
<i>Taxe sur les débits de boissons</i>	36	486	47	10%	30,6%
<i>Taxe sur l'extraction des produits de carrières</i>	72	175	75	43%	4,2%
<i>Taxe de séjour</i>	16	340	27	8%	68,8%
<i>Taxe sur les services portuaires</i>	80	222	91	41%	13,8%
<i>Autres impôts indirects</i>	189	819	218	27%	15,3%
RECETTES NON FISCALES	2 117	8 208	2 385	29%	12,7%
<i>Domaine (recettes domaniales)</i>	225	789	292	37%	29,8%
<i>Redevance OTDP communal</i>	256	1 505	317	21%	23,8%
<i>Fonds de concours</i>	64	281	355	126%	
<i>Redev. recettes mandataires des marchés de gros</i>	145	1 057	159	15%	9,7%
<i>Intérêts des fonds placés au Trésor</i>	21	284	0	0%	
<i>Subventions</i>	1 098	2 920	984	34%	-10,4%
<i>Recettes diverses</i>	308	1 372	278	20%	-9,7%
TOTAL DES RECETTES	10 572	47 295	12 406	26%	17,3%

⁴ La loi n° 47-06 relative à la fiscalité des collectivités locales promulguée par le dahir n° 1-07-195 du 30/11/2007 (B.O n° 5584 du 6/12/2007) telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi n° 05-10, promulguée par le dahir n° 1-10-22 du 11/2/2010 (B.O n° 5822 du 18/03/2010) a remplacé la taxe d'édilité par la taxe de services communaux, la patente par la taxe professionnelle et la taxe urbaine par la taxe d'habitation.

Les recettes encore recouvrées au titre de la taxe d'édilité, de la patente et de la taxe urbaine figurent parmi les recettes de la taxe de services communaux, de la taxe professionnelle et de la taxe d'habitation respectivement.

SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES PAR TYPE DE COLLECTIVITE

En millions de dirhams

	Régions	Préfectures Provinces	Communes	Total
1- RECETTES	2 486	793	9 127	12 406
1.1- Ressources gérées par les collectivités :	114	103	2 492	2 709
<i>Taxes locales et redevances diverses</i>	114	96	1 503	1 713
<i>Produits des services</i>	0	0	314	314
<i>Produits des biens</i>	0	7	675	682
1.2- Ressources gérées pour le compte des CT:	36	0	1 015	1 051
Taxe de services communaux	36	0	636	672
Taxe professionnelle	0	0	300	300
Taxe d'habitation	0	0	79	79
1.3- Ressources transférées :	2 336	690	5 620	8 646
<i>Part dans le produit de la TVA</i>	0	644	5 553	6 197
<i>Part dans le produit de l'IS et de l'IR</i>	1 110	0	0	1 110
<i>Part dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurance</i>	0	0	0	0
<i>Fonds de concours et subventions</i>	1 226	46	67	1 339
2- DEPENSES ORDINAIRES	508	448	5 925	6 881
2.1- Biens et services :	248	426	5 643	6 317
<i>Personnel</i>	62	356	3 389	3 807
<i>Autres biens et services</i>	186	70	2 254	2 510
2.2-Intérêts de la dette	260	22	282	564
3- SOLDE ORDINAIRE	1 978	345	3 202	5 525
4- INVESTISSEMENT	903	189	418	1 510
5- SOLDE DES BUDGETS ANNEXES	3	0	1	4
6- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX	0	3	362	365
7- EXCEDENT	1 078	159	3 147	4 384
8- FINANCEMENT :	-1 078	-159	-3 147	-4 384
<i>Recettes d'emprunt</i>	403	204	51	658
<i>Remboursement du principal de la dette</i>	-364	-43	-607	-1 014
<i>Variation de l'excédent</i>	-1 117	-320	-2 591	-4 028

La situation **provisoire** des charges et ressources des collectivités territoriales et de leurs groupements arrêtée à fin avril 2022 laisse apparaître une hausse des ressources de 17,3% et des dépenses ordinaires de 11,5%, dégageant ainsi un solde ordinaire positif de 5,5 MMDH.

Compte tenu de dépenses d'investissement de 1.510 MDH et d'un solde positif des comptes spéciaux et des budgets annexes de 369 MDH, les budgets des collectivités territoriales dégagent un excédent global de 4,4 MMDH.

1-RECETTES

Les recettes ordinaires des collectivités territoriales se sont établies à 12,4 MMDH en augmentation de 17,3% par rapport à fin avril 2021. Ceci s'explique par la hausse de 27,5% des recettes transférées et de 5,5% des recettes gérées par les collectivités territoriales, conjuguée à la baisse de 14,1% des recettes gérées par l'Etat.

Ressources des collectivités territoriales				
	2021	Prévisions	2022	Evol. %
Transférées	6 781	20 295	8 646	27,5%
Gérées par l'Etat	1 224	16 545	1 051	-14,1%
Gérées par les collectivités	2 567	10 455	2 709	5,5%
TOTAL	10 572	47 295	12 406	17,3%

1.1-RECETTES FISCALES

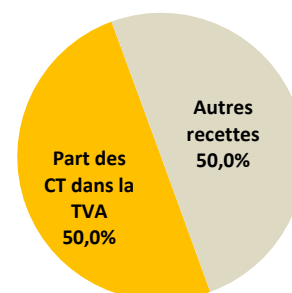
Les recettes fiscales ont atteint 10 MMDH, en augmentation de 18,5% par rapport à leur niveau à fin avril 2021, suite à la baisse de 1,1% des impôts directs et à la hausse de 30% des impôts indirects. Les recettes fiscales ont constitué 80,8% des recettes globales des collectivités territoriales à fin avril 2022.

1.1.1- ressources transférées

S'établissant à 8,6 MMDH à fin avril 2022 contre 6,8 MMDH un an auparavant, les ressources transférées sont en hausse de 27,5%. Ceci résulte de l'augmentation de la part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA (+1.539 MDH), des fonds de concours (+291 MDH) et de la part des régions dans le produit de l'IS et de l'IR (+149 MDH), conjuguée à la diminution des subventions (-114 MDH).

Les recettes des collectivités territoriales sont constituées pour 50% de leur part dans le produit de la TVA.

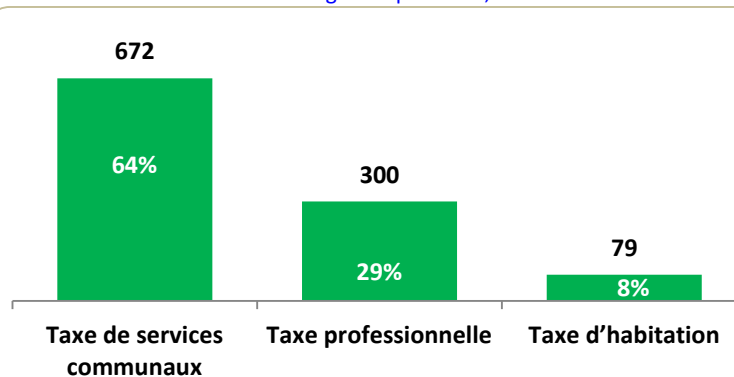
Structure des recettes des collectivités en 2022



1.1.2- ressources gérées par l'Etat

A fin avril 2022, les ressources gérées par l'Etat pour le compte des collectivités territoriales ont atteint 1.051 MDH contre 1.224 MDH un an auparavant, soit une diminution de 14,1%, provenant de la baisse de la taxe de services communaux (-129 MDH), de la taxe professionnelle (-35 MDH) et de la taxe d'habitation (-9 MDH).

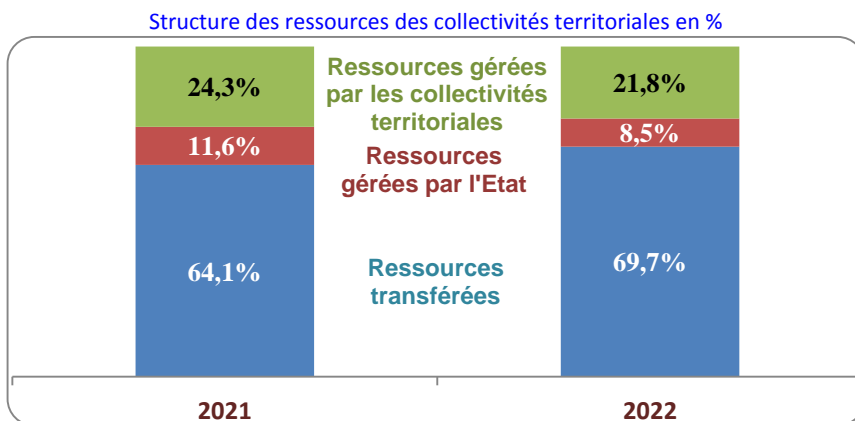
Structure des recettes gérées par l'Etat, en MDH et en %



1.1.3-ressources gérées par les collectivités territoriales

Les ressources gérées par les collectivités territoriales se sont établies à 2.709 MDH à fin avril 2022 contre 2.567 MDH enregistré un an auparavant, en hausse de 5,5%. Elles sont constituées en grande partie des recettes de la taxe sur les terrains urbains non bâtis (931 MDH), de la redevance d'occupation temporaire du domaine public communal (317 MDH), des recettes domaniales (292 MDH) et de la taxe sur les opérations de construction (214 MDH).

L'évolution de la structure des ressources des collectivités territoriales entre fin avril 2021 et fin avril 2022, fait ressortir une diminution de la part des ressources gérées par les collectivités territoriales et des ressources gérées par l'Etat, conjuguée à une augmentation de la part des ressources transférées.



1.2- RECETTES NON FISCALES

Les recettes non fiscales ont atteint 2,4 MMDH, en hausse de 12,7% par rapport à leur niveau à fin avril 2021, en raison principalement de l'augmentation des fonds de concours (+291 MDH), des recettes domaniales (+67 MDH) et de la redevance d'occupation temporaire du domaine public communal (+61 MDH).

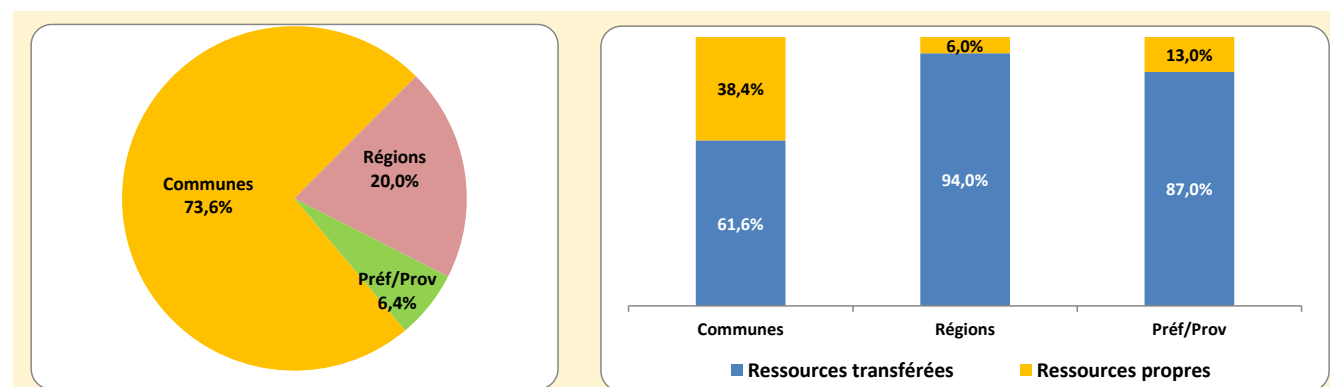
Les fonds de concours sont constitués pour une grande partie des versements effectués par certains départements ministériels (336 MDH contre 46 MDH).

La hausse des recettes domaniales est due principalement à l'augmentation du produit du domaine forestier relevant du territoire communal (93 MDH contre 49 MDH) et du produit de location des locaux à usage commercial ou professionnel (73 MDH contre 62 MDH).

1.3- REPARTITION DES RECETTES PAR TYPE DE COLLECTIVITE TERRITORIALE

Les recettes des communes ont été de 9,1 MMDH et représentent 73,6% des recettes globales des collectivités territoriales à fin avril 2022.

La répartition des recettes par type de collectivité territoriale à fin avril 2022, permet de relever que les ressources transférées sont inversement proportionnelles aux ressources propres. Ainsi, les ressources transférées constituent 61,6% des recettes des communes contre 87% pour les préfetures et provinces et 94% pour les régions.

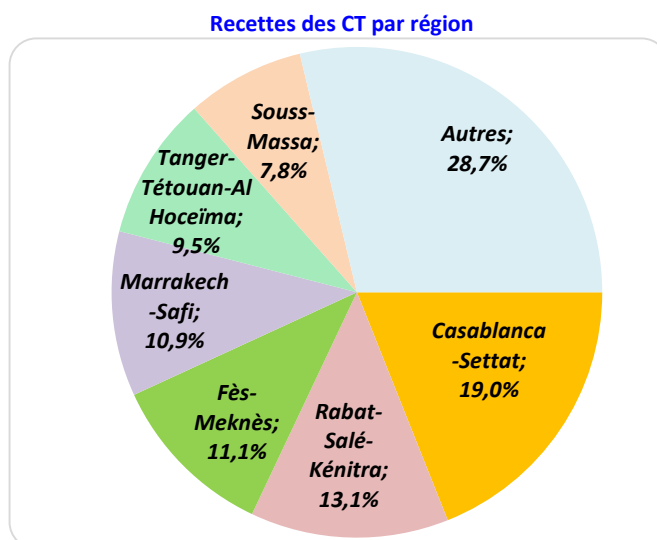


1.4- REPARTITION DES RECETTES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PAR REGION

La répartition des recettes des budgets principaux des collectivités territoriales par région⁵, montre une forte concentration au niveau de six régions avec 71,3% de ces recettes.

Les recettes de la région de Casablanca-Settat (2.352 MDH) représentent 19% des recettes globales des collectivités territoriales. La région de Rabat-Salé-Kénitra vient en second rang avec 13,1% des recettes.

Les recettes de la région de Dakhla-Oued Ed Dahab représentent 1,7%.



Régions	Ressources gérées par les CT	Ressources gérées par l'Etat	Ressources transférées	TOTAL
Casablanca-Settat	704	447	1 201	2 352
Rabat-Salé-Kénitra	370	190	1 061	1 622
Fès-Meknès	276	55	1 047	1 378
Marrakech-Safi	385	89	875	1 349
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	295	105	773	1 174
Souss-Massa	199	67	701	966
L'oriental	181	44	732	957
Béni Mellal-Khénifra	137	39	755	931
Laâyoune-Sakia El Hamra	71	0	548	620
Drâa-Tafilalet	57	11	470	538
Guelmim-Oued Noun	29	4	275	308
Dakhla-Oued Ed Dahab	5	0	207	212
TOTAL	2 709	1 051	8 646	12 406

2- DEPENSES

A fin avril 2022, les dépenses globales réalisées par les collectivités territoriales (dépenses ordinaires, dépenses d'investissement et remboursements du principal de la dette) se sont établies à 9.405 MDH, en hausse de 9,4% par rapport à leur niveau à fin avril 2021. Elles se composent à hauteur de 73,2% de dépenses ordinaires.

2.1- DEPENSES ORDINAIRES

A fin avril 2022, les dépenses ordinaires des collectivités territoriales ont atteint 6.881 MDH, soit une augmentation de 11,5% en raison de la hausse de 2,9% des dépenses de personnel et de 32,7% des dépenses des autres biens et services, conjuguée à la baisse de 2,6% des charges en intérêts de la dette.

	DEPENSES ORDINAIRES				
	2021	Prévision	2022	Réalisation	Variation
Personnel	3 699	13 276	3 807	29%	2,9%
Autres biens et services	1 891	16 312	2 510	15%	32,7%
Intérêts dette	579	1 006	564	56%	-2,6%
TOTAL	6 169	30 594	6 881	22%	11,5%

⁵ Décret n°2.15.40 du 20/2/2015, fixant le nombre des régions, leurs noms, leurs chefs-lieux et les préfectures et provinces les composant, publié au Bulletin Officiel n° 6340 du 05/3/2015.

Dépenses de personnel

Les salaires et indemnités servis à fin avril 2022 ont atteint 3.807 MDH contre 3.699 MDH à fin avril 2021, soit une hausse de 2,9%. Les salaires représentent 55,3% des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales et absorbent l'équivalent de 61,4% de leur part dans le produit de la TVA.

Autres biens et services

Les dépenses au titre des autres biens et services se sont établies à 2.510 MDH à fin avril 2022 contre 1.891 MDH un an auparavant, en hausse de 32,7%. Elles sont constituées pour 56,6% d'octroi de subventions.

Intérêts de la dette

Les charges en intérêts de la dette des collectivités territoriales se sont établies à 564 MDH à fin avril 2022 contre 579 MDH un an auparavant, en baisse de 2,6%.

SOLDE ORDINAIRE

L'exécution des budgets des collectivités territoriales à fin avril 2022 a dégagé un solde ordinaire positif de 5,5 MMDH contre un solde ordinaire positif de 4,4 MMDH enregistré un an auparavant.

2.2- DEPENSES D'INVESTISSEMENT

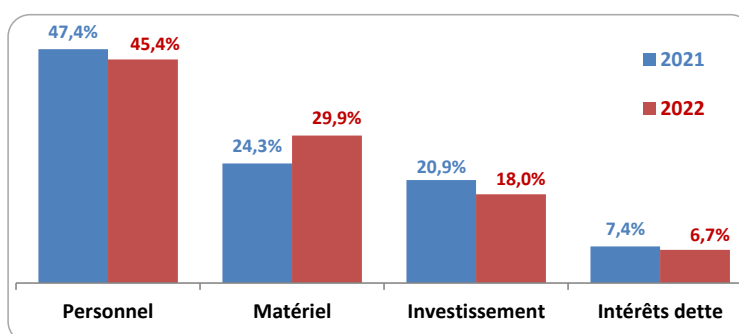
Les dépenses d'investissement des collectivités territoriales se sont établies à 1.510 MDH à fin avril 2022 contre 1.628 MDH à fin avril 2021, soit une diminution de 7,2% (-118 MDH).

Cette baisse s'explique notamment par la diminution des émissions au titre des programmes nationaux (-264 MDH), des acquisitions mobilières (-55 MDH), des projets intégrés (-52 MDH) et des acquisitions immobilières (-44 MDH), conjuguée à la hausse des subventions (+288 MDH).

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
	2021	Prévision	2022	Réalisation	Variation
Travaux neufs et grosses réparations	290	9 456	299	3%	3,1%
Projets intégrés⁶	353	6 890	301	4%	-14,7%
Acquisitions immobilières	107	5 131	63	1%	-41,1%
Acquisitions mobilières⁷	96	1 388	41	3%	-57,3%
Programmes nationaux⁸	613	6 989	349	5%	-43,1%
Subventions	169	3 219	457	14%	170,4%
TOTAL	1 628	33 073	1 510	5%	-7,2%

Structure des dépenses émises au titre des budgets principaux des collectivités territoriales

L'évolution de la structure des dépenses des collectivités territoriales entre fin avril 2021 et fin avril 2022 fait ressortir la baisse de la part des dépenses de personnel, de la part des dépenses d'investissement et de la part des charges en intérêts de la dette, conjuguée à la hausse de la part des dépenses de matériel.



⁶ Les projets intégrés représentent des dépenses regroupées relatives à un même projet (construction de gares routières, réalisation de souks hebdomadaires, travaux d'aménagement, construction, entretien des chemins, etc....).

⁷ Les acquisitions mobilières se composent pour l'essentiel d'achat de véhicules et de motocycles.

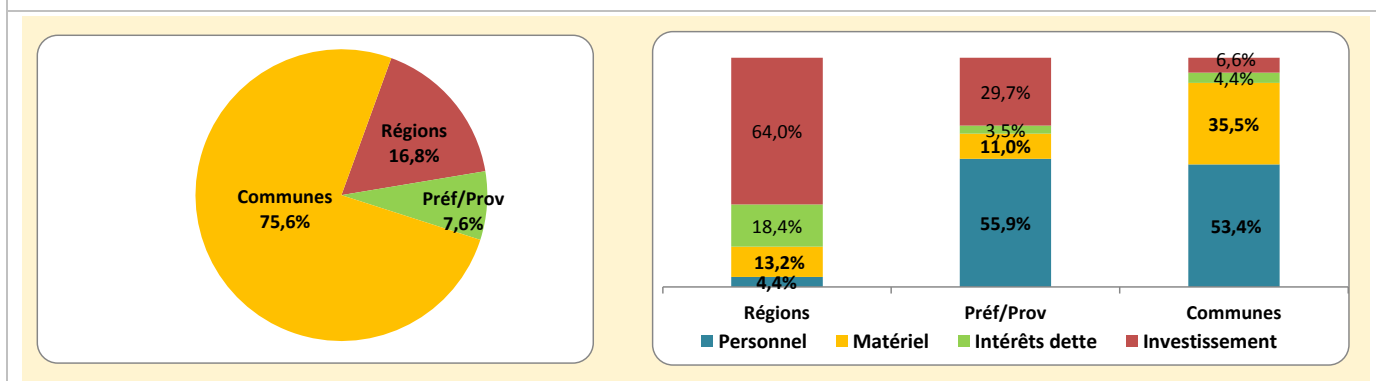
⁸ **PERG** : programme d'électrification rurale globale, **PAGER** : programme d'alimentation groupé en eau potable des populations rurales et **PNRR** : programme national des routes rurales.

2.3- REPARTITION DES DEPENSES PAR TYPE DE COLLECTIVITE TERRITORIALE

Avec 6.343 MDH, la part des communes dans le total des dépenses ordinaires et d'investissement des collectivités territoriales est de 75,6% à fin avril 2022.

La répartition de ces dépenses par type de collectivité territoriale à fin avril 2022 permet de constater que :

- les dépenses de personnel constituent des parts importantes des budgets des communes (53,4%) et des préfectures et provinces (55,9%) ;
- les dépenses réalisées par les régions sont constituées à hauteur de 64% des dépenses d'investissement, de 18,4% des charges en intérêts de la dette, de 13,2% des dépenses de matériel et de 4,4% des dépenses de personnel.

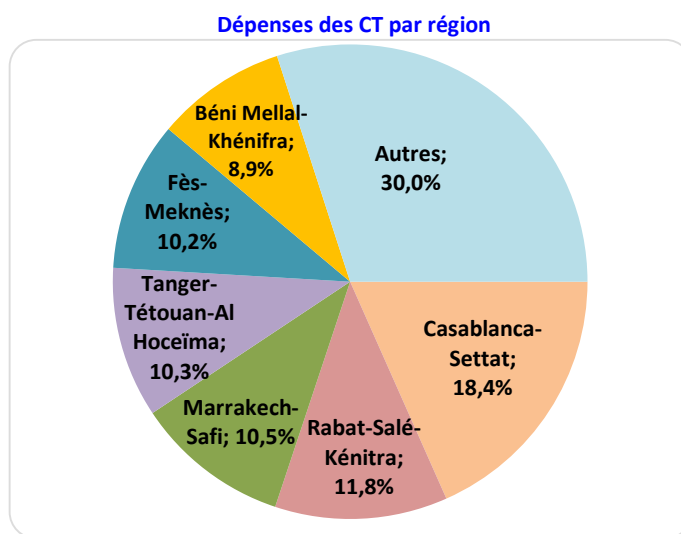


2.4- REPARTITION DES DEPENSES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PAR REGION

La répartition des dépenses des collectivités territoriales par région montre une forte concentration au niveau de six régions avec 70% de ces dépenses.

Les dépenses de la région de Casablanca-Settat (1.540 MDH) représentent 18,4% des dépenses globales des collectivités territoriales.

Les dépenses de la région de Dakhla-Oued Ed Dahab représentent 1,7% des dépenses globales.



Régions	Personnel	Autres biens et services	Intérêts de la dette	Investissement	Total
Casablanca-Settat	758	590	108	84	1 540
Rabat-Salé-Kénitra	510	276	45	156	987
Marrakech-Safi	403	266	22	194	885
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	356	231	52	223	862
Fès-Meknès	439	309	39	68	855
Béni Mellal-Khénifra	256	154	42	294	746
L'oriental	366	223	57	69	715
Souss-Massa	266	172	63	121	622
Laâyoune-Sakia El Hamra	174	153	71	89	487
Drâa-Tafilalet	152	71	15	137	375
Dakhla-Oued Ed Dahab	40	30	46	59	175
Guelmim-Oued Noun	87	35	4	16	142
TOTAL	3 807	2 510	564	1 510	8 391

3- SOLDES DES BUDGETS ANNEXES ET DES COMPTES SPECIAUX

Les budgets annexes et les comptes spéciaux gérés par les collectivités territoriales ont dégagé à fin avril 2022 un solde positif de 4 MDH et un solde positif 365 MDH respectivement contre un solde nul pour les budgets annexes et un solde positif de 378 MDH pour les comptes spéciaux à fin avril 2021.

4- EXCEDENT

Compte tenu des dépenses d'investissement et des soldes positifs des budgets annexes et des comptes spéciaux, la situation des charges et ressources des collectivités territoriales dégage un excédent global de 4,4 MMDH à fin avril 2022 contre un excédent global de 3,2 MMDH enregistré un an auparavant.

L'excédent dégagé à fin avril 2022, soit 4,4 MMDH, est destiné à couvrir les dépenses engagées et devant être payées au cours des mois restants de l'année 2022.

5- FINANCEMENT

L'excédent dégagé par les budgets des collectivités territoriales à fin avril 2022, auquel s'ajoutent les recettes d'emprunt de 658 MDH a permis le remboursement du principal de la dette pour 1.014 MDH et la reconstitution des excédents pour 4 MMDH.

6- EXCEDENTS GLOBAUX

A fin avril 2022, les excédents globaux dégagés par les budgets des collectivités territoriales ont été de 48,3 MMDH. Ils comprennent les excédents des années antérieures et celui de l'année 2022 (4,4 MMDH).

Ces excédents sont destinés à couvrir les dépenses programmées et engagées ou programmées, au titre des années antérieures et non payées ainsi que les dépenses engagées en 2022 et non payées.

Le reliquat, constitue de la trésorerie disponible destinée au paiement des dépenses exigibles (salaires, eau et électricité, loyers, intérêts de la dette, gestion déléguée, ...).

Les communes interviennent pour 54% des excédents globaux des collectivités territoriales.

Répartition des excédents globaux à fin avril 2022

